

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE MILLEMONT

COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'affichage
07/03/2014

Date du conseil municipal
14/03/2014

L'an deux mil quatorze, le 14 mars à vingt et une heure,
Le conseil communal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques DENIS, Maire,

Membres en exercice : 10

	Présents	Absent (e)	Procuration à
M. DENIS Jacques	X		
M. FRATTINI Bruno	X		
Mme JOSEPH Annie	X		
Mme CARTIER Simone	X		
M. SÉRISÉ Bertrand	X		
M. ROBERT Guy-Michel	X		
M. BONNET Bruno	X		
M. FRETTEUR Vincent		X	
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 21h05 et constate la présence des membres suivants :

Monsieur M. SÉRISÉ Bertrand a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Approbation du conseil municipal du 20 décembre 2013
2. Approbation du compte de Gestion trésorier 2013
3. Vote du compte administratif de l'exercice 2013
4. Affectation des résultats de clôture 2013
5. Vote des taux d'imposition 2014
6. Vote du budget primitif 2014
7. Questions diverses

1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2013.

Monsieur le maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur les comptes-rendus des séances précédentes dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres lors de la convocation du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'a été faite sur les comptes-rendus, ils ont été approuvés par l'ensemble du Conseil municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses

effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Sous la présidence de M. DENIS Jacques, Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2013 qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section de Fonctionnement	195 804.07	214 684.19
	Section d'Investissement	208 589.67	89 462.00
Reports de l'exercice N -1	Report en section de Fonctionnement (002)		70 873.01
	Report en section d'investissement (001)		113 983.83
	TOTAL (Réalizations + Reports)	404 393.74	489 003.33
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	0.00	0.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	195 804.07	285 557.20
	Section d'investissement	208 589.67	203 445.83
	Total cumulé	404 393.74	489 003.03

Monsieur le Maire sort de la séance pour l'approbation du compte administratif 2013, Monsieur Frattini, 1^{er} adjoint au Maire demande d'approuver le compte administratif 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 à l'unanimité.

4. AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

REPRISE DES RESULTATS AU BP 2014

A	Section de fonctionnement – Résultat CA 2013	89 853.13
B	Section d'investissement – Résultat CA 2013	-5 143.84
C	Résultat global de clôture N-1	84 609.29

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit :

D	Dépenses d'investissement - RAR fin 2013 à reporter sur BP 2014	
E	Recettes d'investissement RAR fin 2013 à reporter sur BP 2014	
F	Solde des restes à réaliser N-1 (E – D)	

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice :

G	Besoin de financement N-1 (B+F) (besoin si résultat en rouge = négatif) OU Excédent de besoin de financement N-1 (B+F) (résultat positif)	-5 143.84
---	--	-----------

Décide de reprendre les résultats

	Investissement	
	Article 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = dép, si positif = rec)	-5 143.84
	Investissement Recettes	
	Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=G)	5 143.84
	Fonctionnement Recettes	
	Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1 (A-G)	84 609.29

Monsieur le Maire propose de reprendre les résultats ci-dessus, après en avoir entendu les explications, le conseil municipal décide de reprendre les résultats à l'unanimité au Budget prévisionnel 2014.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les recettes à caractère professionnel, c'est-à-dire 5,93% au titre de la taxe d'habitation dont le taux global était de 12,70% en 2013, et la CFE au taux de 15,38%, sont désormais perçues par la CCY, Communauté de Communes Cœur d'Yvelines dont Millemont fait partie depuis le 1^{er} janvier 2014, et qui paiera une partie de ses dépenses et reversera à la commune le trop perçu.

C'est pourquoi le taux de taxe d'habitation figuré sur l'état de notification susmentionné est de 12,70-5,93=6,77%.

Après en avoir pris connaissance le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux.

Les taux d'imposition restent inchangés :

- Taxe d'habitation : 6.77%
- Taxe foncière (bâti) : 10.08%

Taxe foncière (non bâti) 27.97%

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur la Maire fait lecture du budget aux membres du conseil municipal, Il explique que la section d'investissement se trouve en suréquilibre suite aux travaux qui ont eu lieu en 2013 et génèrent des recettes de FCTVA significatives.

Après en avoir entendu la lecture :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le Budget Primitif de l'exercice 2014, selon l'instruction Comptable et Budgétaire M14,

Dit que le budget Primitif est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement en recette et dépense,

Dit que le Budget **est adopté** et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de Fonctionnement votés au titre du présent budget	269 603.92	184 994.63
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		84 609.29
Total de la section de fonctionnement	269 603.92	269 603.92
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	23 028.97	48 822.33
Restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 143.84	
Total de la section d'investissement	28 172.81	48 822.33
TOTAL DU BUDGET	297 776.73	318 426.25

7. QUESTIONS DIVERSES : NEANT

La séance du conseil municipal s'est terminée à 23h05

M. DENIS Jacques,

Le secrétaire de séance, M. SÉRISÉ Bertrand

M. FRATTINI Bruno

Mme JOSEPH Annie

Mme CARTIER Simone

M. BONNET Bruno

M. ROBERT Guy-Michel

M. LE GOAZIOU Dominique

Mme CHAUSSIS Nathalie